



Divorce après cinq ans de séparation

Par **aline**, le **13/12/2009** à **18:24**

Bonjour, rnrnmon mari à la double nationalité française et marocaine. Je suis française et nous sommes mariés selon la loi française et marocaine. Après vingt ans de vie commune au Maroc, je suis revenue en France en 2003 et depuis cette date, nous sommes séparés de corps et de biens, mon mari résidant toujours au Maroc. Je souhaite désormais officialiser cette séparation par un divorce. Quelles démarches dois-je entreprendre ? Merci de me répondre, cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **18:57**

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau de SAINT ETIENNE[/fluo]rn36 Rue de la Résistance -
42000 SAINT ETIENNE rnTéléphone : 04.77.33.16.22 rnrnBonsoir, le recours à un avocat est obligatoire pour divorcer en France, contactez l'Ordre des Avocats à Saint Etienne pour une consultation juridique avec un avocat à ce sujet, bonne soirée à vous.